



HAL
open science

**LA POPULATION DE L'ILE-DE-FRANCE:
CARACTERISTIQUES ET EVOLUTIONS
DEMOGRAPHIQUES D'UNE METROPOLE
INTERNATIONALE**

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LA POPULATION DE L'ILE-DE-FRANCE: CARACTERISTIQUES ET EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES D'UNE METROPOLE INTERNATIONALE. Cahiers du CREPIF (Centre de recherches et d'études sur Paris et l'Île-de-France), 1995, 53, pp.149-162. halshs-01145835

HAL Id: halshs-01145835

<https://shs.hal.science/halshs-01145835>

Submitted on 27 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA POPULATION DE L'ILE-DE-FRANCE

Caractéristiques et évolutions démographiques d'une métropole internationale

PAR **GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT**
PROFESSEUR A LA SORBONNE

« Je me trouvais là où j'avais rêvé d'être, où depuis des siècles battait en mesure le cœur brûlant de la France, au centre même de Paris... Réellement, je n'aurais pu trouver rien de plus parisien et en même temps de plus solitaire que cette chambre studieuse et romantique en plein centre du cercle enchanté que constituait la ville la plus vivante du monde. »

Stefan Zweig, 1904.¹

En 1972, la France décide de modifier son organisation territoriale et instaure un découpage de l'espace du territoire continental² en 21 régions. L'une d'entre-elles forme la région parisienne, qui va prendre officiellement le nom d'Ile-de-France. Elle est à la fois la région la moins vaste (hors l'Alsace) et la plus peuplée. Avec 12 012 km², sa superficie ne représente que 2,2 % de la France métropolitaine³ alors que 10 660 600 habitants, soit 18,8 % des personnes vivant en France, y résident.⁴

Cette région est connue dans le monde entier, compte-tenu de la notoriété de l'urbanisme et du patrimoine culturel de sa capitale, Paris.⁵ Prendre la mesure de sa population, c'est d'abord considérer son poids démographique relatif dans le monde et dans son propre pays. Il convient ensuite d'examiner la géographie de son peuplement et son évolution.

En outre, la place des étrangers, la composition socio-professionnelle et les migrations pendulaires forment d'autres aspects très particuliers de cette région.

(1) *Le Monde d'hier*, traduit de l'allemand par Jean-Paul Zimmermann, Belfond, Paris, 1991.

(2) Il s'agit du territoire français se trouvant en continuité de l'espace européen, excluant donc la Corse, île méditerranéenne, et les territoires d'outre-mer.

(3) C'est-à-dire la France continentale plus la Corse.

(4) Sauf indication contraire, les chiffres démographiques sont ceux issus du recensement de 1990. Le prochain recensement doit avoir lieu en 1999. Le système statistique français fournit des indications très partielles sur les mouvements migratoires intercensitaires ; les éventuelles estimations de population entre deux recensements doivent donc être considérées avec prudence.

(5) C'est d'ailleurs pour cette raison que le parc d'Eurodisneyland a changé son nom pour devenir Disneyland Paris.

Quant à l'avenir, il fait l'objet tout à la fois tant de calculs hypothétiques que d'un référent officiel qui méritent d'être discutés.

Poids démographique relatif

Région la plus peuplée de France, l'Île-de-France a dans le monde un poids démographique relatif qui va en diminuant. Ce poids démographique relatif est mesuré par la population résidant dans l'agglomération de Paris, c'est-à-dire dans l'espace bâti de l'Île-de-France en continuité avec la ville de Paris. En 1990, cet espace bâti représentait 2 570 km² et 9,319 millions d'habitants. Selon ces critères, en 1900, l'agglomération de Paris (3,608 millions d'habitants) était la troisième du monde par son peuplement, après Londres (6,480) et New York (4,608), avant Berlin (2,424). En 1950, avec 6,171 millions d'habitants, elle se classait cinquième après New York (17,363), Tokyo (10,428), Londres (8,961) et Osaka (6,790), avant Moscou (6,125) et Chicago-Milwaukee (6,070). En 1990, Paris n'est plus que 18^e derrière Tokyo (28,738), New York, Séoul, Sao Paulo, Mexico, Osaka, Los Angeles/Riverside/Oxnard, Djakarta, Bombay, Manille, Moscou, Buenos Aires, Rio de Janeiro, Calcutta, Changhaï, Le Caire et Delhi, devant Chicago/Milwaukee, Beijing, Karachi, Bangkok et Londres.⁶

Ces données mettent en évidence un paradoxe francilien, avec un poids démographique relatif dégageant une tendance à augmenter en France métropolitaine et un poids démographique relatif de plus en plus faible dans l'ensemble du monde. Les taux d'accroissement annuel des populations des grandes agglomérations du monde sont en effet fort variés. Par exemple, au cours des années 1980, ce taux annuel moyen s'est étagé dans les vingt premières agglomérations du monde entre 3 % ou plus à Séoul (5,6 %), Djakarta et Manille (3,3) et Bombay (3,0), et a été égal ou inférieur à 1 % à Tokyo et Buenos Aires (1,0 %), Mexico (0,9), Osaka et Paris (0,4), New York/Philadelphie (0,3) et Chicago/Milwaukee (0,2).

Capitale démographique

Le taux d'accroissement urbain de l'Île-de-France est donc parmi les plus faibles, ce qui s'explique largement par les grandes évolutions

(6) Chiffres donnés par Moriconi-Ebrard François, *L'urbanisation du monde*, Anthropos, Paris, 1993, p. 329 et repris dans le *Bulletin de l'Association de Géographes français*, 1994, n° 5, p. 539. Ils reposent sur l'aire donnée à chaque métropole, dont les limites sont évidemment discutables. Par exemple Milwaukee est à 120 km de Chicago, Riverside à 75 km et Oxnard à 85 km de Los Angeles.

démographiques de la population du monde.⁷ Pourtant, dans cette faible partie du territoire qu'est la région capitale, vit une proportion importante de la population de la France. Ce phénomène n'est pas nouveau. Il est le fruit d'une longue histoire politique et économique, d'une histoire qui a vu une tendance à s'accroître une certaine concentration du peuplement en Ile-de-France.

Cette concentration n'a rien de très anormal si on la compare à celle des capitales des pays voisins et comparables. « Ce qui est exceptionnel, c'est la faiblesse précoce de la natalité française, le malthusianisme français, qui n'ont pas permis de peupler à *la fois* Paris, la province et les colonies, à la différence des autres pays ».⁸

De fait, l'Ile-de-France illustre un double phénomène de polarisation: polarisation relativement grande de la France sur une région qui est à la fois capitale politique, capitale culturelle, capitale économique et financière, capitale universitaire, capitale de communication,... mais aussi polarisation à l'intérieur de l'Ile-de-France sur le centre de la région, tant pour des raisons historiques que du fait de choix politiques plus récents.

La ville de Paris, avec 105 km², compte 2 152 423 habitants et concentre donc 20,19 % des habitants de l'Ile-de-France sur 0,87 % du territoire francilien. Les réalisations urbaines du XIX^e siècle, et notamment les travaux impulsés par Haussmann, ont permis que la ville-capitale atteigne une forte densité, 20 421 habitants au km². Cette densité, l'une des plus fortes du monde pour une ville capitale,⁹ a d'ailleurs été plus élevée dans le passé puisque la ville de Paris a compté jusqu'à 2 906 000 habitants en 1921.

Cette polarisation francilienne vers Paris est également le fruit des politiques d'infrastructures et notamment des transports urbains collectifs qui ont privilégié le réseau métropolitain interne à Paris au détriment d'une conception régionale des transports en commun. Ce choix, dont l'héritage pèse encore aujourd'hui, est le fruit des décisions politiques de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle.¹⁰

(7) Dumont Gérard-François, *Le monde et les hommes*, Éditions Litec, Paris, 1995.

(8) Robert Jean, *L'Ile-de-France*, PUF, Paris, 1994, p. 15.

(9) Par exemple, la densité de la ville de Londres (*Inner London*) est de 7 766 habitants au km². Une image met bien en évidence la forte densité de la ville de Paris. Supposons que toute la population du monde (d'après le Population Reference Bureau 5,702 milliards en 1995), soit transférée en France. Avec la densité de peuplement de Paris, toute cette population n'aurait besoin comme territoire que de la moitié de la France continentale, laissant inoccupé le reste des terres émergées de tous les continents.

(10) Margairaz Michel, *Histoire de la RATP*, Albin Michel, Paris, 1989. Autre exemple, lorsque sous le Second Empire, Paris réalisa un ambitieux programme d'adduction d'eau de sources éloignées, les banlieues ne reçurent pas une goutte de l'eau fraîche et pure des aqueducs qui traversaient leur territoire.

La quasi-totalité de l'espace bâti en Ile-de-France est en continuité avec celui de la ville de Paris. Cet espace continu, appelé unité urbaine, rassemble en effet les 9,319 millions d'habitants rappelés ci-dessus, soit 87,4 % de la population de l'Ile-de-France. Il en résulte qu'à côté de l'espace bâti aggloméré l'Ile-de-France connaît, sur 78 % de son territoire, de vastes espaces peu denses, avec des chapelets de petites communes à caractère rural, de grandes exploitations agricoles et de vastes forêts. Lorsqu'on parcourt ces terres du centre et de l'ouest des Yvelines, du centre et du sud de l'Essonne ou du centre et de l'est de la Seine-et-Marne, rien ne laisse penser que l'on est dans la région française la plus densément peuplée. Cette polarisation du cadre bâti en Ile-de-France s'explique, outre les infrastructures, par les politiques d'aménagement et d'urbanisme décidées par l'Etat, de façon plus ou moins implicite avant les années 1960, puis volontairement après. C'est en effet à ce moment-là qu'est décidée la mise en œuvre du Schéma directeur élaboré par Paul Delouvrier, dont l'objectif était d'organiser le territoire de la région parisienne alors que les projections démographiques annonçaient un important accroissement de la population.¹¹

Quatre idées directrices auraient pu être retenues :

- Privilégier le développement du Grand Bassin parisien en portant l'effort sur la couronne périphérique de l'Ile-de-France, comportant notamment les villes de Rouen, Chartres, Orléans, Dreux, Reims ou Compiègne.

- Organiser le développement démographique à partir des villes moyennes existantes en Ile-de-France comme Rambouillet, Etampes, Montoreau, et de petites villes comme Houdan, Dourdan, Nemours, Milly-la-Forêt, Nangis, Coulommiers, Provins, Dammartin, Persan-Beaumont ou Magny-en-Vexin.

- Une autre stratégie possible consistait à privilégier la notion de ville nouvelle et ouvrait deux directions: la première consistait à implanter ces villes nouvelles à une distance importante du centre de la région et à préserver, en conséquence, une large coupure physique entre le centre et les villes nouvelles. La seconde, qui a été retenue, a consisté à implanter des villes nouvelles relativement près de Paris, puisque finalement toutes sont géographiquement plus proches du centre de la région que de ses limites extérieures. Leur localisation à Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Melun-Sénart et Marne-la-Vallée ne pouvait donc créer de ruptures de peuplement.

(11) L'accroissement réel a été beaucoup plus limité que celui envisagé car les travaux d'alors ne pouvaient pas prévoir la baisse de la fécondité qui résulterait de la seconde révolution démographique permise notamment par les nouveaux moyens de contraception mis sur le marché à cette époque. Cf. Dumont Gérard-François, *Le Festin de Kronos*, Fleurus-Essais, Paris, 1991 ; trad. italienne : *Il festino di Crono*, Edizioni Ares, Milan, 1991 ; trad. espagnole *El festin de Cronos*, Ediciones Rialp, Madrid, 1995.

Desserrement

Elle a plutôt encouragé la poursuite d'un développement en tache d'huile et donc de la polarisation sur Paris. La diminution de la population de Paris s'est en effet effectuée au profit des communes proches, puis des communes un peu plus éloignées. Paris s'est en quelque sorte desserrée – en population résidente – par exemple sur Boulogne-Billancourt ou Montreuil, les communes les plus peuplées de la banlieue, avec 101 971 et 93 038 habitants respectivement, toutes deux limitrophes de Paris. Dans les années 1970, le desserrement s'est effectué essentiellement au profit des villes nouvelles. Autrement dit, ces villes nouvelles ont enregistré un accroissement démographique consécutif à celui des communes de banlieue. Dans le même temps, de grands espaces bâtis ont participé à ce processus. Cela a été par exemple le cas à Créteil, situé à trois kilomètres de Paris, qui se présente dans sa partie la plus récente comme une quasi-ville-nouvelle, avec notamment son nouvel hôtel de ville et la préfecture du département de Seine-et-Marne, mais aussi pour de nombreux grands ensembles construits autour de Paris.

Même si l'Ile-de-France, comme toutes les régions urbaines, a connu aussi l'étalement urbain dû au développement de la suburbanisation, son organisation géographique est très largement le fruit de décisions politiques. Par exemple, la réalisation du quartier de La Défense, à trois kilomètres à l'ouest de Paris, sur les communes de Puteaux et de Courbevoie, est le fruit d'une volonté de l'Etat. Les centres urbains proches de Paris, comme Saint-Denis, Bobigny, Vélizy, résultent également du schéma directeur.

Autrement dit, la géographie de la population de l'Ile-de-France est très politique. Paul Delouvrier considérait d'ailleurs que le choix pour les villes nouvelles était le seul moyen d'obtenir du ministère des Finances des financements pour effectuer des réalisations urbaines.¹² Les choix posés ont contribué à attirer vers cette région une main-d'œuvre à la recherche d'emplois¹³ et de nombreux organismes qui ressentaient la nécessité d'être géographiquement proches des pouvoirs. Les choix plus récents ont polarisé l'Ile-de-France à partir de son hypercentre.

(12) Chenu Roselyne, *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Seuil, Paris, 1995, p. 227 ss.

(13) Par exemple au XIX^e siècle, à la fin de la monarchie de juillet, on comptait 34 000 migrants annuels, 45 000 sous le Second Empire et au début de la III^e République. Après 1880, la migration saisonnière devint pluri-annuelle, puis définitive, et disparut à peu près complètement avant 1914. Jusqu'à l'apparition du chemin de fer (milieu du XIX^e siècle), les migrants effectuaient à pied le trajet de la Creuse à Paris, en passant par Issoudun, Vierzou, Orléans. Le parcours se faisait en groupe, en neuf étapes de 50 à 60 km. Le départ avait lieu au début mars et le retour en novembre.

Une évolution dépendante du système migratoire

Ces particularités géographiques de l'Île-de-France méritent d'être complétées par les spécificités démographiques de sa population dans sa situation du début des années 1990 comme dans son évolution. L'Île-de-France se caractérise par un taux d'accroissement naturel relativement constant de 1962 à 1990, en dépit de la baisse de la fécondité. L'explication tient au système migratoire très particulier lié à sa qualité de région métropolitaine. En effet, selon les chiffres officiels, le solde migratoire de l'Île-de-France a été négatif, nettement de 1975 à 1982 (- 0,39 % par an) et très légèrement de 1982 à 1990 (- 0,03 % par an). En réalité, ce léger solde négatif signifie très clairement un solde nul, compte-tenu du fait que l'immigration clandestine est certainement largement omise lors du recensement. Mais un solde nul ne signifie pas un solde neutre. En effet, tout solde migratoire résulte de l'écart entre une immigration et une émigration. La nature différente des deux composants a des effets sur la composition par âge de la population de l'Île-de-France et sur le solde national. Or l'émigration de l'Île-de-France concerne des populations relativement âgées, dont une proportion importante de retraités, tandis que l'immigration est composée de populations beaucoup plus jeunes. Prenons l'exemple de Paris. Une estimation indique, de 1982 à 1990, une perte nette de 325 607 habitants par migration vers d'autres départements (migration interne). Mais cette évolution est très différenciée selon les âges. La perte nette des 0-19 ans est de 163 540, ce qui s'explique par le desserrement étudié ci-dessus : les familles ayant de jeunes enfants vont chercher hors de la grande ville, où les prix immobiliers sont relativement élevés, un logement plus grand et éventuellement la possibilité de bénéficier d'un jardin, même petit. En raison de cette émigration des jeunes, la pyramide des âges de Paris indique une proportion des moins de 20 ans inférieure à la moyenne nationale. Une seconde vague d'émigration concerne naturellement les parents de ces enfants, dans la tranche d'âge 30-54 ans, avec un solde négatif de 172 866, toujours de 1982 à 1990.

Hormis les causes familiales évoquées, il convient également de tenir compte de la mobilité professionnelle et des nouvelles centralités urbaines¹⁴ qui entraînent la création d'emplois hors de la ville-centre.

Ensuite, la ville de Paris a un solde migratoire négatif de 86 564 dans la tranche des 55 ans ou plus. 115 280 personnes de cet âge ont quitté la capitale tandis que 28 716 seulement sont venus s'y installer. En revanche, elle gagne des habitants, estimés à 97 363, dans la tranche des 20-29 ans. Elle attire en effet les jeunes, étudiants au delà de bac

(14) *Cahiers du CREPIF*, n° 40, septembre 1992.

plus deux ou actifs. Ainsi, la perte nette de personnes âgées de 55 ans ou plus (86 564) est largement compensée par l'arrivée de jeunes adultes, ce qui permet de renforcer la ville en population active et également en jeunes femmes en âge de procréer. Cela est favorable à la natalité, en amortissant la baisse des naissances due à la basse fécondité.

Le système exposé ci-dessus pour Paris fonctionne globalement de la même façon pour l'ensemble de la région Ile-de-France. Grâce à un système migratoire favorable, cette région, bénéficiant d'une composition par âge nettement plus jeune que celle de la France, a un taux de natalité plus élevé et un taux de mortalité plus faible que les taux nationaux.

Le vieillissement de la population est donc amorti par les flux migratoires et donne lieu à des évolutions très particulières. Ainsi, de 1962 à 1990, la population francilienne, âgée de moins de 20 ans a baissé de 28,5 % à 26,9, ce qui est très peu par rapport à la moyenne de la France métropolitaine qui a perdu dans le même temps 5,3 points en passant de 33,1 % à 27,8. La population des 60-74 ans de l'Ile-de-France a baissé également en proportion et en chiffres absolus. Celle des 40-59 ans est restée stable. Seule augmentait la tranche des 75 ans ou plus, sous l'effet principal du vieillissement « par le haut », c'est-à-dire de l'augmentation de l'espérance de vie aux âges les plus élevés. Quant aux jeunes adultes, comprenant la tranche d'âge des actifs 20-39 ans, sa proportion augmentait également, illustrant le processus de métropolisation que connaissent les territoires urbains bien positionnés dans la compétition spatiale internationale.¹⁵

La pyramide des âges de la population féminine met en évidence une composition nettement plus âgée dans la mesure où l'espérance de vie du sexe féminin est supérieure d'environ 8 ans à celle du sexe masculin. Ainsi, dans la tranche d'âge des 75 ans ou plus, il y a en Ile-de-France 218 femmes pour 100 hommes. Bien que faible par rapport aux autres agglomérations du monde, l'accroissement démographique de l'Ile-de-France est supérieur à celui de la moyenne des régions françaises, en raison d'un système migratoire favorable dans sa composition par âge.

La population francilienne doit également être appréhendée par l'importance des étrangers qui y vivent, par son activité et par les relations domicile-travail.

(15) Dumont Gérard-François, *Economie urbaine, villes et territoires en compétition*, Editions Litec, Paris, 1993.

Les étrangers : une autre polarisation

Les migrations internationales¹⁶ ont autant de diversité de nature que de diversité de types de destination. En effet, dans notre époque contemporaine, les migrants internationaux relèvent de catégories fort diverses, allant du dirigeant de banque, qui va exercer son activité dans une filiale étrangère, à l'immigré clandestin à la recherche de ressources, en passant par ceux qui viennent rejoindre un parent déjà installé, ceux qui sont appelés à travailler dans des secteurs souvent dédaignés par les nationaux (santé, hôtellerie, soins à domicile, bâtiment et travaux publics), ou par les étudiants voulant améliorer leur formation.

Ces natures diverses de migrations internationales ont néanmoins une destination presque toujours semblable : la ville. Cette dernière, par la variété des types d'activité qu'on y trouve et par le rêve de réussite qu'elle représente, attire beaucoup plus que le monde rural, qui dispose pourtant de vastes espaces souvent peu peuplés.

L'Ile-de-France, parce qu'elle est dans sa partie centrale une région urbaine, répond à cette logique d'attraction. Elle le fait d'autant plus que la France a une grande tradition de perméabilité de ses frontières. Par exemple, la régularisation régulière de clandestins, parfois à grande échelle comme en 1982, ou le droit au regroupement familial, étendu de 1974 à 1994 jusqu'aux familles polygames, ont été des facteurs importants d'attraction. Les différents éléments rappelés ci-dessus se conjuguent en Ile-de-France où la proportion de la population étrangère a augmenté, de 6,47 % en 1962 à 12,92 % en 1990. Les chiffres officiels donnent l'impression d'une diminution relative de la population étrangère entre le recensement de 1982 (13,3 %) et celui de 1990, même si son nombre a légèrement augmenté (1 347 488 en 1990 contre 1 339 944 en 1982). Mais il convient de considérer ces chiffres avec circonspection. En effet, cette baisse apparente n'est pas liée à une diminution du nombre des personnes d'origine étrangère vivant en Ile-de-France, mais à la sortie juridique de nombreuses personnes de la catégorie des étrangers. En effet, quoique l'on puisse croire en écoutant la vigueur des débats, la France a traditionnellement¹⁷ un Code de nationalité qui facilite les naturalisations ou tout au moins les facilite beaucoup plus que la plupart des pays industriels. Nombre d'étrangers présents en Ile-de-France en 1982 y résident toujours en 1990 mais, devenus juridiquement français, ils sont désormais décomptés dans la population de nationalité française.

(16) Dumont Gérard-François, *Les migrations internationales*, Editions Litec, Paris, 1995.
(17) *Iris*, n° 1, 4^e trimestre 1987.

Les données statistiques concernant la population étrangère permettent surtout d'estimer l'évolution de l'origine des immigrants et mettent bien en évidence la variété croissante de cette origine des migrants. En 1962, la population étrangère en Ile-de-France provient encore, dans sa majorité, de flux de migrations intracontinentaux. L'Europe fournit 61,74 % des étrangers, devant le Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), 26,03 %. La population étrangère venant d'autres territoires est marginale : 1,83 % en provenance du reste de l'Afrique, 3,76 % de l'Asie et 6,63 % des Amériques et de l'Australie.

En 1990, le poids des migrations intercontinentales est devenu plus important que celui des migrations intracontinentales. Les premières représentent 61,18 % des étrangers contre 38,82 % pour les seconds. Cette évolution n'est d'ailleurs pas le résultat d'une spécialisation géographique, mais d'une attirance très diversifiée. Les Maghrébins augmentent en proportion pour former le tiers des étrangers (34,16 %). La proportion des étrangers venant du reste de l'Afrique (11,24 %) et de l'Asie (12,44 %) croît de façon significative, tandis que les autres pays (les Amériques et l'Australie) deviennent marginaux. L'Ile-de-France se caractérise donc par une population étrangère importante venant de plus en plus d'Afrique et d'Asie.

Le cosmopolitisme urbain gagne du terrain comme l'indique la part des étrangers de France métropolitaine résidant en Ile-de-France, 38,3 %, alors que cette région ne compte que 18,8 % de la population totale. Ces 38,3 % correspondent à un processus de polarisation puisque les étrangers n'y étaient que 36,4 % en 1982 et 26,5 en 1962. La proportion des étrangers dans la population d'Ile-de-France (12,9 %) est presque trois fois plus élevée que celle des 21 autres régions métropolitaines (4,8 %). Cette singularité francilienne, outre l'attirance urbaine évoquée ci-dessus, relève d'autres éléments d'explication :¹⁸

- la part de l'Ile-de-France dans l'immigration familiale a augmenté dans les années 1980;

- une majorité importante des réfugiés et demandeurs d'asile privilégie l'Ile-de-France : en 1990, 66 % des demandes d'asile ont été déposées dans la région capitale ;

- l'Ile-de-France, et en particulier Paris, accueille une part importante des immigrés en situation irrégulière (ceux-ci sont, il est vrai, plus ou moins recensés, mais ils le sont sans doute mieux lorsqu'ils ont trouvé un moyen de régularisation).

(18) Guillon Michèle, « L'immigration : le renforcement de la polarisation parisienne, 1975-1990 », *Espace, Populations, Sociétés*, 1993, n° 2, pp. 371-378.

La double polarisation que représente la population de l'Île-de-France se retrouve pour la population étrangère. En effet, la géographie de cette dernière met en évidence une concentration spatiale dans la partie centrale de la région. La proportion des étrangers dans la population de la petite couronne (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) est nettement plus élevée (15,0 %) que dans les quatre départements de la grande couronne (9,7 %).

Une région de cadres

L'évolution de l'Île-de-France se caractérise également dans les structures professionnelles de sa population. Le taux d'inactivité (50,27 % en 1990) est en légère diminution depuis 1962 mais résulte de deux dynamiques opposées. Le nombre de retraités a nettement augmenté mais, en raison du système migratoire exposé ci-dessus, leur proportion reste la plus faible de celle de toutes les régions françaises. En revanche, la proportion des autres inactifs diminue régulièrement pour deux raisons. D'une part, les moins de 20 ans, généralement inactifs (au sens de la définition économique du terme¹⁹), parce qu'en formation, diminuent relativement. D'autre part, le taux d'activité féminin est en augmentation, ce qui diminue relativement le nombre des femmes adultes ayant suspendu une activité professionnelle pour se consacrer à d'autres tâches (foyer, vie associative,...).

A l'intérieur de la population active se manifestent des changements importants. L'Île-de-France emploie de plus en plus de cadres et professions intermédiaires et moins d'ouvriers et d'agriculteurs exploitants. Même si l'Île-de-France reste une importante région agricole, le nombre des agriculteurs est marginal dans la population. En exagérant à peine, on pourrait dire que la proportion des agriculteurs est inversement proportionnelle à la surface qu'ils exploitent. Le nombre et la proportion d'ouvriers diminuent tandis que celui et celle des employés augmentent. Entre 1962 et 1990, la baisse des effectifs des ouvriers (245 013) est plus que compensée par la hausse de ceux des employés (311 557). Il ne s'agit pas des mêmes personnes, mais cela correspond bien au processus de montée du secteur tertiaire dans l'économie, tandis que diminue l'importance du secteur secondaire. Dans la période concernée, la baisse du nombre des ouvriers est liée en partie à la hausse de la productivité, mais également aussi au transfert hors d'Île-de-France d'activités industrielles.

(19) Cf. Dumont Gérard-François, *Démographie. Analyse des populations et démographie économique*, Dunod, Paris, 1992.

Cette région se caractérise par la plus forte proportion de professions intellectuelles supérieures et de cadres de toutes les régions françaises (9,56 %). La deuxième région de cette catégorie – Rhône-Alpes – n'est qu'à 4,60 %. L'évolution économique et technologique appelant des qualifications de plus en plus poussées, le nombre des cadres en Ile-de-France a triplé de 1962 à 1990, ce qui est la plus forte augmentation dans l'ensemble de la structure socioprofessionnelle. Néanmoins une autre augmentation – plus limitée – recouvre les professions intermédiaires : « instituteurs et assimilés », « professions intermédiaires de la santé et du travail social », « clergé, religieux », « professions intermédiaires administratives et commerciales », « techniciens » et « contremaîtres, agents de maîtrise ».

La structure socio-professionnelle de l'Ile-de-France a une géographie qui confirme les polarisations précédentes. Le poids des cadres et ingénieurs est plus élevé dans le centre de la région (Hauts-de-Seine et Paris) que dans la population active des autres départements, tandis que la géographie des ouvriers est inverse, avec les plus faibles proportions enregistrées à Paris et dans les Hauts-de-Seine.²⁰

L'importance des migrations pendulaires

L'importance des migrations intercensitaires des franciliens met en évidence une forte mobilité résidentielle tant à l'intérieur de l'Ile-de-France qu'avec les autres régions et les autres pays. La première raison tient au rôle de Paris comme espace de transit, au processus de desserrement, au développement des villes nouvelles. La seconde est liée au processus de métropolisation et aux phénomènes d'attraction.

Mais, l'Ile-de-France connaît également d'importantes migrations pendulaires domicile-travail. Moins d'un tiers des actifs ayant un emploi résident dans la commune où ils travaillent. Près de la moitié (43,4 %) quittent quotidiennement leur département de résidence pour rejoindre leur lieu de travail.

Dans le même temps, l'Ile-de-France attire chaque jour de la population résidant en marge de cette région. Les cantons des départements limitrophes de la région capitale fournissent de la ressource humaine. Il y a diffusion de l'aire de la région métropolitaine, suivant un critère géographique.

(20) Dumont Gérard-François, « L'emploi en Ile-de-France », *Cahiers du CREPIF*, n° 44, octobre 1993. Plus généralement, sur la population de l'Ile-de-France, cf. d'autres chroniques de Gérard-François Dumont dans les *Cahiers du CREPIF*, n° 45, 47, 48, 50 et 52.

Face à cette situation et à cette évolution, les responsables politiques de la France et de la région ont élaboré un schéma directeur ayant pour objectif de contenir la place de l'Île-de-France.

Un objectif officiel

Dans son avant-propos du Schéma directeur de l'Île-de-France,²¹ qui a fait l'objet d'un décret gouvernemental du 26 avril 1994, le Préfet de région de l'Île-de-France, représentant l'Etat, écrivait :

« Les hypothèses de croissance à l'échéance 2015 ont été revues à la baisse, tant pour la population (11 800 000) que pour le nombre de logements construits par an (53 000), le nombre d'emplois (5 800 000) ou encore le nombre d'étudiants (pas plus de 20 % du total national en 2015) ».

Dans ce but, il a été décidé de réduire de 12 % les espaces urbanisables et d'accroître les coupures vertes. Dans « les objectifs d'aménagement du territoire », le chiffre volontariste de 11,8 millions d'habitants est précisé en ces termes :

« La limitation de la croissance de la population pour atteindre 11,8 millions d'habitants, et non 13 millions comme le voudrait la tendance spontanée, s'accompagne d'une maîtrise de l'urbanisation nouvelle (44 000 ha au maximum), du contrôle de l'implantation des bureaux (agrément) et du respect de l'équilibre emploi-logement. »

Néanmoins, le souci de « viser à l'excellence mondiale » est explicite. Les études portant sur les projections démographiques de l'Île-de-France ont donné lieu à de fortes polémiques²² entre un Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales et le Comité économique et social de la région (CESR). Le premier reprochait au second de retenir un jeu d'hypothèses pratiquement unique dont le seul objet était de justifier les choix retenus.²³ Le second considérait que cette polémique provenait de « la tendance de certains démographes à dramatiser leurs prises de position afin d'accéder aux médias ». ²⁴ Il rappelait la nécessité d'être modeste, considérant que « la prospective

(21) *Schéma directeur 2015*, Préfecture de la région Île-de-France, avril 1994.

(22) Cette polémique illustre le fait qu'un « Schéma directeur est d'abord une caisse de résonance des problèmes de la société ». Cf. Beaujeu-Garnier Jacqueline, Robert Jean, *in La France dans ses régions*, Sedes, Paris, 1994, p. 75.

(23) Cf., par exemple, Dupâquier Jacques : « L'avenir démographique de l'Île-de-France », *Espace, Populations, Sociétés*, 1993, n°1, pp. 93-99.

(24) Perrilliat Jacques : « Les perspectives démographiques de l'Île-de-France », Comité économique et social, Paris, 9 avril 1992.

démographique n'aboutit pas, ne peut pas aboutir à des certitudes ». Elle offre plus des « prophéties historiques » que des « précisions technologiques ». La fourchette de la « prophétie » était alors de 11,5 à 13 millions d'habitants en 2015.

En janvier 1995, l'INSEE propose des projections de population des régions françaises²⁵ selon quatre hypothèses différentes. L'année 2015 n'y figure pas, mais on trouve 2010 et 2020. Trois projections sur les quatre de 2010 donnent pour l'Ile-de-France un chiffre de population légèrement supérieur (11,821 ; 11,801 ; 12,077) à l'objectif inscrit dans le Schéma directeur pour 2015 (11,800).

En juin 1995²⁶, le CESR, actualisant les perspectives démographiques pour 2015, a testé 32 scénarios conduisant à une population régionale entre 11,5 et 13 millions, ce qui met l'objectif du Schéma directeur dans le bas de la fourchette. En réalité, le chiffre volontariste du décret fait suite à une formulation qui est à la fois vraie et fausse : il est écrit que depuis 1968 « la croissance de la population régionale est due, pour l'essentiel, à l'excédent des naissances sur les décès ». Il est vrai que le mouvement naturel explique très largement l'évolution de la population de l'Ile-de-France. Mais c'est faux car les données de ce mouvement naturel – natalité, mortalité – ne peuvent se comprendre sans tenir compte du système migratoire de l'Ile-de-France qui vient en permanence modifier les structures par âge. En dépit d'une fécondité assez semblable à celle de la France, la natalité trouve des renforts réguliers dans une immigration plus jeune et plus étrangère que l'émigration, tandis que cette dernière contribue à limiter la mortalité.

En définitive, autant il est indispensable d'effectuer des projections pour éclairer l'avenir, autant il est difficile de préciser leur degré de vraisemblance, surtout dans une région traversée par d'intenses courants migratoires. La possibilité de se restreindre à l'objectif démographique officiel pour 2015 paraît douteuse dans une époque où est à l'œuvre un processus de métropolisation. Allant plus loin, on peut même se demander si elle est souhaitable, car elle signifierait ou une fécondité encore plus basse en Ile-de-France et/ou un vieillissement de la population, deux éléments qui impliqueraient sans doute une évolution semblable sur tout le territoire et guère de progrès dans l'aménagement du territoire.

(25) INSEE-résultats, n° 361-362-363, janvier 1995.

(26) Perrilliat Jacques : « Communication sur les perspectives démographiques en Ile-de-France », CESR, Paris, 29 juin 1995.

Espace et efficience

Le véritable problème de l'espace français comme de l'espace francilien est son insuffisante mise en réseau résultant notamment de choix politiques lourds tels ceux analysés ci-dessus en ce qui concerne l'Île-de-France. Il n'est pas dans des ressources humaines trop nombreuses alors que la France a une densité plutôt faible. Compte-tenu de l'inertie propre aux évolutions démographiques, les caractéristiques de la population de l'Île-de-France résultent de l'histoire de l'espace français et des processus migratoires contemporains tant en ce qui concerne le choix des résidences que la localisation des activités.

La polarisation intense de l'Île-de-France a sans doute le même défaut que les polarisations qui se manifestent dans d'autres régions : elle correspond à un usage insuffisamment performant d'une richesse essentielle dont disposent l'Île-de-France comme la France : l'espace.